
Adresse des juges de paix et des assesseurs de la commune de Donzi (Nièvre), lors de la séance du 2 fructidor an II (19 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges de paix et des assesseurs de la commune de Donzi (Nièvre), lors de la séance du 2 fructidor an II (19 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 280;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22125_t1_0280_0000_2

Fichier pdf généré le 05/11/2020

commune, tous les citoyens se sont unis de cœur et de sentiment et la plus douce fraternité a terminé cette journée vraiment intéressante pour les amis de la liberté.

Continuez, citoyens représentants, à faire le bonheur d'une grande nation en terrassant tous ses ennemis. Conservez à ce département le digne représentant Boisset qui saura remplir avec fermeté et justice la mission que vous lui avez confiée, et tous nos vœux seront comblés. Vive la République, vive la Convention !

CHARLES (*secrét. du départ.*), CROUSSET (*secrét. du distr.*), OLIVIER (*administr. du directoire du distr.*), CHEREL (*présid. du distr.*) et près de 700 autres signatures.

f

[*Les juges de paix et assesseurs de la comm. et c^{on} de Donzy (1), à la Conv.; Donzy, 18 therm. II] (2)*

Liberté, égalité, mort aux tyrans de quelque espèce que ce soit !

Représentants,

Votre courage enflamme celui des vrais républicains : ils seront prêts à vous entourer dans les dangers, et mourront avec vous, s'ils ne viennent à bout d'écraser les monstres à une ou plusieurs têtes qui voudraient envahir les droits et la souveraineté du peuple. Nous les démasquerons, nous aussi, les Robespierre subalternes, tous ces petits dictateurs qui, affectant des vertus dont ils sont incapables, étouffent depuis trop longtemps la liberté sous le poids énorme de leur insolente suprématie. Qu'ils tremblent, les intrigants oppresseurs ! Leurs chefs n'existent plus. Le sang impur des Catilina doit produire le même effet dans le gouvernement que les remèdes employés pour purger et guérir un malade des humeurs vicieuses qui le tourmentent. L'opinion publique va se remonter et reprendre son élasticité naturelle. La vérité va luire enfin au grand jour, et la terreur ne subsistera que pour comprimer la seule malveillance.

Nous saurons nous préserver de l'enthousiasme qu'inspirent les talents merveilleux de quelques hommes, et les belles réputations ne nous en imposeront pas à l'avenir. D'ailleurs nous n'avons été attachés jusqu'à présent qu'à la Convention et nous protestons de nouveau qu'elle sera encore plus que jamais le centre unique de notre reconnaissance et de notre admiration.

Nous ne vous engagerons pas, citoyens représentants, à rester à votre poste, parce que nous sommes convaincus, et vous l'avez déjà bien prouvé, que vous y serez tant que le salut de la patrie l'exigera; mais nous vous féliciterons de votre généreux dévouement et de la fermeté toute romaine que vous venez de

montrer dans ces moments de crise où d'horribles conjurés dirigeaient sur vous leurs coups parricides et cherchaient ainsi à égorger tous les amis sincères de la révolution.

Nous vous féliciterons sans cesse des principes et des sentiments d'humanité qui vous animent. Vous avez fixé vos regards sur le lieu où de féroces cannibales se nourrissaient de sang humain, en se faisant un jeu de la guillotine pour servir les projets barbares du tyran et de ses infâmes complices qui les y avaient placés, et non pour venger la chose publique de ses ennemis. Votre âme déchirée a jeté un cri de douleur, et vous avez dit : la justice nationale constamment sévère frappera le coupable, mais au moins celui qui aura le malheur de l'être ne sera plus insulté dans sa défense et sa qualité d'homme ne sera point oubliée.

Continuez, dignes représentants. Vous sortirez de la carrière couverts de gloire et des bénédictions du peuple. Vive la Convention, rien que la Convention ! Périssent les traîtres, les conspirateurs et le triomphe de la République est entièrement assuré !

ALFROI-SEIGNE (*assesseur du juge de paix*), VÉE (*assesseur*), GAULON (*juge de paix*), COUROUX-ANSCAUX (*juge de paix*), BILLETON (*secrét.-greffier*), GAULON (*secrét.-greffier*).

g

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Selestat (1), à la Conv.; 16 therm. II] (2)*

Liberté, égalité, ou la mort !

Représentans du peuple,

Votre courage vient d'arracher encore une fois la liberté d'entre les mains d'hommes pervers qui l'eussent assassinée d'autant plus sûrement que, par leurs vertus et leur patriotisme simulés, ils avoient tyrannisé l'opinion et accaparé tous les pouvoirs. Cette victoire, la plus essentielle sans doute pour la chose publique, en vous couvrant de gloire, vous donne des droits immortels à l'estime et à l'amour du peuple. Ces sentimens, qui sont vivement sentis par tous les amis de la République, sont profondément gravés dans nos cœurs, et dans toutes les circonstances notre cri de ralliement sera *la Convention*.

Continuez à déjouer les complots liberticides avec votre fermeté ordinaire; que la vertu et la protection des vrais patriotes soient réellement à l'ordre du jour, et si les braves Parisiens ne suffisoient pas pour vous assurer le respect et la liberté, un mot, et nos corps iront vous faire un rempart qu'on ne forcera qu'en nous arrachant la vie.

LAMBLA (*maire*) et 14 autres signatures.

(1) Nièvre.

(2) C 319, pl. 1300, p. 11.

(1) Bas-Rhin.

(2) C 319, pl. 1300, p. 7. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl⁶).